

PROVINCES

provinces.union@sonapresse.com

Mouila : des enseignants du pré-primaire en séminaire

L'OBJECTIF poursuivi est de leur permettre d'être en phase avec l'Approche par les compétences de base (APC).

Félicien NDONGO
Mouila/Gabon

POUR être en phase avec l'Approche par les compétences de base (APC) au pré-primaire, à travers les curricula et les nouveaux manuels "Super" en mathématiques, en communication-expression et en éveil pour la section 4 ans, les chargés de cours de pré-primaire ont pris part, pendant 5 jours, à un séminaire de formation à l'école publique Mouila "A". Celui-ci était animé par deux inspecteurs pédagogiques : Jean de la Croix Bibana et Antoinette

Boulet; et une conseillère pédagogique du pré-primaire, Aimé Florence Nongou.

Les travaux en ateliers ont porté sur : le repérage de différentes composantes (disciplines), la présentation physique et didactique du manuel "Super moyenne section", et la planification par palier. Mais le curricula reste et demeure le document officiel qui doit permettre à chaque enseignant de puiser les savoirs et les éventuelles planifications des paliers selon les matières : mathématiques, communication-expression, éveil.

Ainsi, dans la continuité des échanges, il y a eu, dans chaque matière, l'élaboration des fiches de préparation. Puis une fiche de passation en mathématiques et en éveil suivi, respectivement, de leur présentation, passation et validation.



Les participants au terme du séminaire.

Photo: Félicien Ndongo

Un accent a aussi été mis sur la grille de pondération avec une évaluation visant à stabiliser les acquis des participants. Et

comme l'APC prône l'intégration, une évaluation sur la formation a été proposée aux enseignants. Clôturant les travaux, le chef de

circonscription scolaire Ngonié-centre, Joseph Bakouévagui, a rappelé aux enseignants l'intérêt de l'appropriation de l'APC.

Franceville : deux cahiers de charges signés avec Rougier Gabon



Signature des contrats en présence du gouverneur Eloi Nzondo.

Nadège ONTOUNOU
Franceville/Gabon

EN application de l'arrêté 105 fixant le modèle de cahiers de charges contractuelles, la société forestière Rougier-Gabon, basée à Franceville, vient d'en signer deux avec les communautés d'Ekouma et d'Okangoville, dans le département de Lékabi-Lewolo (Ngouoni).

Premier contrat, celui signé entre l'entreprise forestière - représentée par son chef de site, Fabrice

Rapezant - et le regroupement d'Ekouma, représenté par Dieu-donné Aboudou. Puis, avec la communauté d'Okangoville, représentée par Michel Lendoye. Le tout sous le regard du préfet et du président du Conseil départemental de Lékabi-Lewolo. Gouverneur de province, Eloi Nzondo a paraphé aussi lesdits documents. Les points inscrits dans les deux cahiers de charges concernent essentiellement la réalisation des projets sur l'hydraulique villageoise, la santé, l'éducation, la réfection des dispensaires, des bâtiments, la fourniture en médicaments et la réfection des routes dégradées.

Les populations d'Ekouma et d'Okangoville vont donc profiter, pendant une durée de 25 ans, des retombées issues de l'exploitation forestière effectuée par Rougier-Gabon dans leurs contrées respectives.

Oyem : grogne des conducteurs des taxis depuis hier



Les taxis étaient garés toute la journée d'hier.

ILS dénoncent les tracasseries policières. Ils ont été reçus par le gouverneur Joël Ogouma.

E. EBANG MVE
Oyem/Gabon

LES conducteurs de taxis d'Oyem observent un mouvement d'humeur depuis hier, pour exprimer leur ras-le-bol face aux nombreux cas de rackets dont ils se disent victimes chaque jour de la part des policiers et gendarmes. " Ici

à Oyem, le taximan est presque braqué à main armée. La tenue que le policier ou le gendarme porte représente pour nous une arme. Nous leur devons le respect parce qu'ils portent tout le Gabon par devers eux. Mais nous sommes des responsables et des pères de famille. Chaque taximan dépense en moyenne 8000 francs par jour quand il

n'est pas en infraction. Sinon, il va au-delà de cette somme", déplore l'un d'eux.

Et un autre de renchérir : " la police à Oyem sort cinq fois par jour, avec deux groupes en matinée, autant en soirée et un autre devant l'entrée du Commissariat. La gendarmerie, quant à elle, a deux postes fixes dans la commune, notamment à Angone et à Mfoul, et les autres sillonnent dans la ville. Nous ne sommes pas contre leurs contrôles, mais c'est l'abus que nous dénonçons". C'est donc pour attirer l'attention des autorités locales, notamment du gouverneur du Woleu-Ntem, Joël Ogouma, qui les a reçus, du procureur de la République près du tribunal de première instance d'Oyem, Rodrigue Ondo Mfoumou, et du maire de la commune d'Oyem, Christian Abessolo Menguey...qu'ils ont opté pour un mouvement d'humeur, qu'ils promettent d'ailleurs de durcir si rien n'est fait.

Photo: PME

Photo: Nadège Ontounou